

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association AEC - Programme d'actions 2013 - Subvention - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de la présente délibération est d'accompagner Aquitaine Europe Communication (AEC) dans sa contribution à l'émergence de projets numériques d'intérêt public participant au développement économique du territoire communautaire, en particulier dans son investissement pour la préfiguration des actions d'animation de la future Cité numérique, dans laquelle AEC sera amené à jouer un rôle clé.

L'avènement du numérique dans nos sociétés introduit en effet une révolution technologique (émergence des « villes intelligentes »), économique (essor de l'économie numérique fondée sur les nouveaux usages), sociétale (émancipation de l'utilisateur en passe de devenir « consomm-acteur »), et culturelle (éclosion de la culture digitale). Le numérique devient au cœur du développement des territoires.

Présentation d'AEC

L'association AEC, créée le 30 août 1995, est l'agence aquitaine des initiatives numériques.

Elle agit depuis quinze ans dans le champ du numérique et articule ses services autour de trois axes majeurs : la veille opérationnelle, l'émergence numérique, l'intermédiation stratégique. L'ensemble des champs du numérique est abordé par l'agence, de l'aménagement aux services, en passant par le développement économique.

Dans le cadre de son action, elle conduit des actions d'information, de formation et d'aide au montage de projets innovants. Son action s'inscrit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises. Les formes de son intervention (ateliers, conférences, rencontres) assurent un ancrage territorial fort.

L'AEC est aussi soutien de l'Alliance numérique, regroupant les présidents de la quinzaine d'associations professionnelles numériques du territoire.

Pour rappel, les principaux axes de la subvention 2013 de 95 000€ sont :

- accompagnement des acteurs publics pour une meilleure prise en compte des principaux enjeux du numérique dans leur stratégie territoriale,
- participation à l'organisation de plusieurs salons professionnels afin de mettre en avant les savoir-faire des acteurs économiques locaux,
- participation à la mise en place de la future Cité Numérique,

Evolution du programme de travail 2013

La future Cité numérique, pôle d'excellence métropolitain, aquitain et national dédié aux usages du numérique, ouvrira ses portes en 2016.

AEC, dont le rôle d'animateur des communautés numériques locales autour des usages numériques n'est plus à démontrer, assure l'animation de la Cité numérique en phase de préfiguration (période 2013-2015).

Depuis la présentation du programme d'actions aux élus communautaires qui avait donné lieu au vote d'une subvention de 95 000 € (délibération n°376 du 31 mai 2013), le projet de Cité Numérique a connu une accélération notable qui a vu AEC étendre ses actions :

- aménagement d'une pépinière d'entreprise accueillant sur 220 m² 9 entreprises représentant 20 emplois (le « tripo ») gérée par AEC
- aménagement d'un espace permettant d'accueillir des manifestations liées au numérique (tel que l'Ascension digitale le 17 octobre dernier)
- appui à l'élaboration du dossier de candidature au label quartiers numériques qui sera décerné par le Gouvernement.

Cette nouvelle donne a sensiblement modifié le plan d'actions d'AEC, ainsi que son budget.

Budget

CHARGES (TTC)	MONTANT	PRODUITS (TTC)	MONTANT
60 Achat		70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	134 000
Prestations de services	144 000		
Achats matières et fournitures	14 200		
61 Services extérieurs		74 Subventions	
Locations immobilières et mobilières	110 000	Etat / Caisse des Dépôts	
Entretien et réparation	38 300	Région	766 000
Assurance	3 400	Départements, pays et agglos	135 000
Documentation	2 200	Cub	110 000
Divers	2 100	Communes	
62 Autres services extérieurs		Organismes sociaux	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20 000	Fonds européens	50 000
Publicité, publication	13 400	CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions	97 200	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Services bancaires, autres	28 100		
63 Impôts et taxes		75- Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunération	43 200	Cotisations	2 700
Autres impôts et taxes	4 000	Reprise sur subventions d'investissement	3 300
64-Charges de personnel		76 Produits financiers	
Rémunération des personnels	427 500		
Charges sociales	209 400	78 Reports	
Autres charges de personnel		Ressources non utilisées d'opérations antérieures	
65 Autres charges de gestion courante	1 000		
66 Charges financières	3 000		
67 Charges exceptionnelles			
68 Dotation aux amortissements	40 000		
TOTAL DES CHARGES	1 201 000	TOTAL DES PRODUITS	1 201 000
86 Emplois des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	1 201 000	TOTAL	1 201 000

Le soutien de la Communauté Urbaine au programme de travail de l'association

La Cub intervient depuis 2011 pour soutenir cette association, lui accordant en 2012 une subvention de 65 000euros pour son programme d'action (délibération 2012/0764 du 26 octobre 2012).

Au regard des nouvelles actions envisagées et menées sur 2013, et tout particulièrement de l'implication de cet acteur dans l'animation et le développement de la filière numérique locale au niveau de la Cité Numérique mais au profit de l'ensemble du territoire métropolitain, il vous est proposé d'accorder à l'AEC une subvention de fonctionnement de supplémentaire de 15.000 euros TTC pour un budget prévisionnel de 1 201 000€ TTC, ce qui portera le soutien de la CUB à 110 000€TTC sur un budget prévisionnel de 1 201 000€. La relation avec cette association s'inscrit dans le cadre de la Charte de bonne gouvernance de la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique,

VU le règlement d'intervention à vocation économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention supplémentaire de l'Association Aquitaine Europe Communication à hauteur de 15 000 € TTC, portant la subvention globale CUB à 110 000€ pour un budget subventionnable de 1 201 000€ TTC nécessaire à la réalisation de son programme d'actions 2013, est pleinement justifiée au regard de la politique de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le secteur numérique,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention supplémentaire de fonctionnement de 15.000€ à l'association AEC pour son programme d'actions 2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65 compte 6574 fonction 900 CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2014

Mme. BÉATRICE DE FRANÇOIS